



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROOST-WARENDIN

Séance du 22 février 2024

Le Conseil municipal de Roost-Warendin, régulièrement convoqué le 15 février 2024, s'est réuni le 22 février 2024 à 17h30 dans la salle du Conseil, sous la présidence de Lionel Courdavault, Maire.

Présents

L. Courdavault, F. Duez, B. Richard, J. Bailleux, J.L. Quin, N. Majchrzak, S. Pantigny, C. Degobert, L. Miceli, A. Hellebuyck, L. Ilski, R. Cernacca, J.L. Obert, C. Boidin, J.M. Delsaux, C. Delavalle, MA. Olivier, G. Dujardin, A. Dumont, C. Gigliotti, F. Mosio, B. Witczak

Absents

J. Leclercq (procuration à J.L. Quin), C. Pawlak, C. Leclaire (procuration à S. Pantigny), D. Delcroix (procuration à G. Dujardin), A. Lemal, D. Wesmaël (procuration à C. Gigliotti), E. Deregnaucourt (procuration à B. Witczak)

Motion de soutien aux communes minières pour une réforme profonde du code minier

Point présenté par Monsieur le Maire

Considérant l'importance d'une réforme en profondeur du code minier pour répondre notamment aux problèmes de « l'après-mine » rencontrés par les collectivités locales et les citoyens ;

Considérant que 10 % des communes métropolitaines sont concernées par une activité minière passée, représentant plus de 4.5 millions de personnes ;

Considérant les exploitations minières en cours ainsi que les objectifs prospectifs pour le développement de nouvelles exploitations afin de répondre aux besoins de la transition écologique ;

Considérant les enjeux mondiaux sur les matières premières et les énergies, ainsi que les exigences légitimes de protection des populations et de l'environnement ;

Considérant l'absence d'évolution des problèmes liés à « l'après-mine », notamment sur la gestion des dommages existants et des risques miniers résiduels, ainsi que sur le régime des responsabilités et d'indemnisation ;

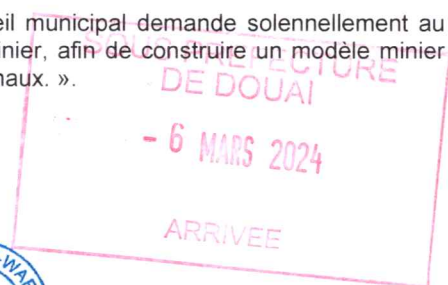
Considérant que l'injustice de la fiscalité minière, issue de l'histoire industrielle, nécessite une refonte profonde pour une redistribution plus juste aux territoires et un financement de « l'après mine » et des enjeux d'écoresponsabilité ;

Considérant que ce statu quo sur les conséquences anthropiques des exploitations minières fait supporter aux collectivités locales les charges financières inhérentes aux risques miniers résiduels et aux dommages miniers à la place de l'État.

- à l'unanimité, le Conseil municipal demande solennellement au gouvernement d'ouvrir un véritable débat national sur le code minier, afin de construire un modèle minier juste et responsable avec l'ensemble des acteurs locaux et nationaux. ».

Le Secrétaire de Séance,

Luca MICELI



Le Maire,



Lionel COURDAVAULT